

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

20 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR :

Explication des modalités de votes AGE & AGO : (“Votes en tunnel”)

Ouverture des votes des ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE 2024 (sur la plateforme LUMI)

12h00 : Accueil et émargement

14h00 : Ouverture des ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Accueil par la Présidente de la Fédération Française Handisport (FFH)

Mise en Pause de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (L'ensemble des votes, AGO et AGE, demeurent ouverts)

Ouverture de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport moral relatif à l'exercice pour la saison 2023-2024 par la Secrétaire Générale
- Rapport de la Direction Technique National pour la saison 2023-2024 par le Directeur Technique National
- Approbation du compte-rendu de l'AG 2023 par la Secrétaire Générale (vote)
- POINT FINANCIER :
 - Présentation des comptes annuels 2023 par le Trésorier Général
 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023
 - Approbation des comptes 2023 (vote)
 - Approbation de l'affectation du résultat 2023 en report à nouveau (vote)
 - Approbation de la création d'un fond associatif sans droit de reprise de 2,5 millions d'euros, issu du regroupement des réserves et du report à nouveau pour un total de 2 614 547€, et de l'affectation du solde de 114 547€ en report à nouveau (vote)
 - Rapport spécial sur les conventions règlementées par la Commissaire aux comptes
 - Approbation des conventions règlementées (vote)
- Présentation des successions et affectation par le Trésorier Général

- Autorisation donnée au comité directeur de souscrire un emprunt, d'un montant maximum de 600 k€, pour réaliser les travaux à la charge du propriétaire de l'immeuble sis 42/44 rue Louis Lumière, 75020 Paris, charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération. (Vote)
- Autorisation donnée au comité directeur de souscrire un emprunt, d'un montant maximum de 200 k€, pour réaliser le développement du logiciel « affiliation/licence », charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération. (Vote)
- Résolution : vente des biens immobiliers relatifs à la succession de Madame ROURE, charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération. (Vote)
- Projet de cotisations, affiliations et licences, 2024-2025 par le Trésorier Général (Vote)
- Présentation du budget prévisionnel 2024 par le Trésorier Général (Vote)
- Proposition d'extension de la période de validité de la licence 2023-2024 jusqu'au 30 septembre 2024 par la Secrétaire Générale (Vote)
 - Rapport du Comité d'Éthique par le président du Comité d'Éthique ou son représentant
 - Rapport de la Commission Médicale par le médecin fédéral ou son représentant

Fin des votes relatifs aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire

Mise en pause de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Reprise de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Présentation des évolutions des statuts de la FFH par la Secrétaire Générale
- Présentation des évolutions des Règlements Intérieurs de la FFH par la Secrétaire Générale
- Présentation des évolutions de la Charte Éthique de la FFH par la Secrétaire Générale

Fin des votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Présentation des résultats des votes sur les délibérations de l'Assemblée générale Extraordinaire par la Secrétaire Générale.

Clôture de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Reprise de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Présentation des résultats des votes sur les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire par la Secrétaire Générale

- Examen et réponse aux vœux
- Clôture par la Présidente

17h00 : **Clôture de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Point 1 - Accueil de la Présidente, Guislaine Westelynck

« Chers présidents et présidentes, chers représentants de la Fédération, chers amis d'Handisport, bienvenue dans ce parc magnifique qui est le parc de Vincennes. Je suis très heureuse de vous accueillir pour nos Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires. Malgré les contraintes de déplacement, ce moment privilégié nous permet de faire un ultime point d'étape sur la dernière ligne droite de cette paralympiade, à 129 jours de ces jeux paralympiques à la maison, tant attendus et préparés, et à 8 mois de notre assemblée générale électorale.

Nous le verrons, 2023 a été une année riche en événements, en actions de développement, grâce à chacune de vos structures. Une année où la pression pré-paralympique s'est accompagnée d'une dynamique inédite autour de la préparation de nos équipes, pour se présenter solides, conquérantes et légitimes à l'échéance Paris 2024.

Aujourd'hui est une occasion précieuse de nous retrouver dans cette paralympiade lancée par le Covid, le développement du distanciel et de nouveaux moyens d'échanger. Si c'est un bonheur pour moi de vous retrouver sans écran, de vous faire la bise, croiser vos regards, nous savons qu'il faut se tourner vers d'autres formats de rassemblement pour nos AG futures pour des enjeux d'économies et d'écologie, sans altérer nos statuts. Vos choix aujourd'hui en décideront.

Nous sommes réunis, mais nous ne sommes pas au complet. Permettez-moi d'avoir une pensée et de rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quitté. Je pense notamment à Bernard Verneau, Angelo Settini, Alain Fabre, Jean Metho, Daniel Manzanos, Yvon Pacault, Anne-Marie Micheli et Bernard Berthelot du foot fauteuil. Et d'autres, et ils nous manquent.

Si quelques turbulences plus ou moins remuantes peuvent perturber notre quotidien associatif et notre engagement bénévole, si certains jours, l'envie de baisser les bras est forte, notre capacité à maintenir les liens entre nous, clubs, comités, fédérations, auront été déterminante pour réussir 2023. L'horizon de cette nouvelle saison si spéciale doit nous inviter à capitaliser sur l'expérience passée, à nous mobiliser plus encore, à toujours séduire, convaincre et déployer nos ambitions. Ne doutons pas de notre force territoriale, de l'attractivité et de la créativité de nos projets, de notre offre sportive, de notre ressource, de notre savoir-faire.

J'en profite pour remercier collectivement pour la solidarité et l'engagement qu'ils expriment chaque jour, chaque matin : nos associations, nos comités départementaux et régionaux, nos commissions sportives, leur staff, nos services généraux, les médicaux et paramédicaux.

Je salue Grégory Saint-Geniès dont l'arrivée en octobre 2022 a été l'origine d'une réorganisation efficiente, remercier aussi mes coéquipiers et coéquipières du comité directeur, et surtout, au cœur de toutes nos attentions, tous nos pratiquants qui nous font confiance.

Un petit mot pour tous nos bénévoles, que vous avez vu s'agiter de manière efficace autour de nous. Si certains manquent encore à l'appel, le vivier est immense. Je n'ai pas de doute que les synergies nouvelles autour de Paris 2024 permettront de renforcer nos rangs, tant sur la pratique sportive que sur l'encadrement essentiel que vous représentez tous aujourd'hui avec conviction.

Nos ressources financières restent encore et toujours notre préoccupation principale ces dernières années. Vous l'entendrez dans le rapport de notre trésorier général, nous avons su tenir le cap et notre volonté de faire des économies drastiques est plus que concluante à ce jour. Permettez-moi de saluer particulièrement l'action de Hugues Du Jeu dans cette exigence difficile, transparente et déterminante.

Malgré les obstacles, les freins, les hostilités, nous n'avons rien lâché, grâce à nos liens solides, nous avons su maintenir le cap, armés de nos points d'amélioration clairs et mesurés. Avec une relance depuis le Covid qui se confirme à chaque affiliation, licence prise, avec une croissance désormais constante et des chiffres records. Nous en reparlerons avec précision aussi.

Notre positionnement fédéral multi-sport, multigénérationnel, multi-handicap, multi-passion, reste notre force. Il doit être consolidé, assumé, porté et partagé entre nous sans ambiguïté ni cloisonnement, conscients que notre grande diversité est une richesse. Malgré l'étendard des délégations agités comme une menace parfois, malgré une inclusion exploitée à tout va et parfois à l'excès, malgré les envies sémantiques de gommer notre nom handisport ou notre influence, nous restons un acteur central dans l'action.

Singularité, autonomie, accomplissement, continuons à expliquer sans relâche les valeurs d'Handisport, à les faire rayonner avec justesse, en complémentarité avec tous les acteurs du sport, du handicap.

En 2023, nos échanges ont toujours été plus constructifs avec notre ministère, Paris 2024, les autres fédérations et surtout, l'agence nationale du sport qui nous témoigne une confiance grandissante et que je veux remercier tout particulièrement.

Dans notre environnement en pleine ébullition avant les Jeux, nos partenaires ont continué à renforcer leur engagement avec fidélité à nos côtés. Leur envie d'imaginer de nouvelles interactions, opportunités autour de nos programmes, disciplines, de nos sportifs ou de nos événements, une nouvelle fois, ça a été stimulant.

Ainsi, je veux remercier l'État et l'agence au premier rang de nos supporters, le ministère de la défense, également à l'initiative du programme Armée des champions et nos partenaires officiels, EDF, Société Générale, Covéa, Apical, Le Coq Sportif, l'Agefiph et le FIPHFP.

Enfin, si vous m'autorisez une citation d'Aimé Jacquet, aimer, recevoir, partager, les vertus du sportif sont de toutes les modes, toutes les époques, elles sont le sport. Alors que ces vertus nous accompagnent pour nous faire grandir. Ayons la fierté, la légitimité de notre mission de service public.

Mes derniers mots sont des encouragements à l'attention des sportifs sélectionnés ou en passe de l'être, en équipe de France, et les féliciter pour leurs performances internationales dans l'année 2023. Au risque d'être anachronique pour 2024, un clin d'œil pour nos basketteurs qui se sont brillamment qualifiés à Antibes en début de semaine, mes encouragements pour les basketteuses qui sont à Osaka et nos nageurs à Funchal qui commencent demain.

Avec vous, avec eux, tous ensemble, écrivons l'inoubliable, merci à tous. »

Point 2 - Rapport moral de l'exercice 2023 par la Secrétaire Générale, Mai-Anh Ngo

La Secrétaire Générale indique, tout d'abord, que l'Assemblée Générale Extraordinaire se met en pause, au sens juridique du terme, afin de reprendre le l'Assemblée Générale Ordinaire et les différentes dispositions.

Mai-Anh Ngo présente ensuite son rapport moral.

« Il me revient, comme chaque année, de vous présenter le rapport moral d'activités. Le rapport moral d'activités, qui est extrêmement dense, vous le verrez, contrairement aux années précédentes. Je vais vous présenter une version édulcorée, mais une version plus complète est présente en ligne.

Mesdames, Messieurs, présidents, présidentes, représentants des comités régionaux et départementaux, des clubs, chers amis, licenciés, ce rapport relate l'activité de la saison 2022/2023. On parle donc d'une activité qui s'étend du 1er septembre 2022 au 30 août 2023.

Le fonctionnement général de la FFH a reposé toute cette saison sur trois principes qui vont aujourd'hui guider ce rapport moral : **moderniser, développer, performer.**

Fidèle à notre habitude, nous n'avons pas fait une présentation thématique globale. C'était beaucoup trop difficile et comme d'habitude, je fais comme les peintres, des points d'accroche pour vous montrer comment on arrive à moderniser, développer et performer.

Ce rapport se veut une vision réaliste, ambitieuse et exigeante pour la Fédération. Tout cela, nous l'avons conduit tout au long de la saison écoulée pour faire face à nombre de préoccupations quotidiennes et aussi pour bâtir la Fédération de demain.

Il y a en effet des défis structurels et des défis d'évolution qu'il nous faut anticiper, des obstacles à surmonter, et tout cela, nous l'avons fait pour développer cette fédération, en s'appuyant sur les licenciés, les clubs et évidemment les experts que sont les comités départementaux et les comités régionaux. Nous sommes une seule et grande famille, et nous devons utiliser tous les éléments comme des leviers.

Tout d'abord, une fédération française handisport qui performe : elle performe à travers qui ?

A travers les équipes de France Handisport. **Sur le plan sportif**, j'aime trop ça pour ne pas en parler du tout, le sujet est vraiment vaste et on peut mettre en avant qu'un nombre limité de performances. Mais sachez qu'elles ont toutes été de premier plan.

Deux points sont particulièrement notables :

- Le deuxième titre du foot-fauteuil électrique, qui s'est fait remettre la médaille par la ministre
- Le deuxième titre consécutif européen, cette fois-ci, du rugby fauteuil.

Évidemment, des bilans assez historiques pour certains sports, notamment en natation et cyclisme, mais ça, le DTN vous en dira plus que moi.

Je n'ai pas pu m'empêcher d'en parler un peu, c'est pour ça qu'on est tous là, le sport.

Ensuite, **les évènements et la Fédération** : à l'aune des Jeux de Paris, la Fédération a voulu montrer son savoir-faire pour organiser ces évènements sur le territoire. Ces évènements ont permis de montrer que la fédération était experte et avait du savoir-faire. Il faut savoir que pour ces évènements, il y a de fortes incitations de la part de différents interlocuteurs : État, collectivités et partenaires. Cela nécessite un investissement fédéral, en matière de ressources humaines, en matière de ressources financières et toutes ces ressources sont mobilisées pour arriver vers le succès.

A défaut d'en tirer des bénéfices économiques, gageons que la qualité de ces évènements permette à nos sportifs de performer, mais aussi d'offrir la possibilité d'avoir une vraie visibilité et d'en tirer des fruits à l'avenir. C'est aussi une construction pour l'avenir.

Ce fut une année très dense en évènements : prise en charge directement ou non par la Fédération. On peut noter les World séries de natation, la coupe du monde de rugby fauteuil, le SQY Ping et évidemment, le gros point d'orgue qu'ont été les championnats du monde de para-athlétisme en juillet, avec un succès populaire évident, 100000 spectateurs présents, 12 millions de téléspectateurs, la totalité des compétitions retransmises en direct, un véritable engouement et succès sportif.

Sur le plan national, dans le cadre des différentes missions de la Fédération, celle-ci a organisé pas moins de 30 coupes de France, 21 de compétitions internationales, plus de 90 compétitions qualificatives sur les territoires et un deuxième championnat de France multisports. Là aussi, l'évènementiel a été extrêmement porté pour performer, dans l'avenir ou immédiatement.

Le deuxième point que je voulais mettre en avant, c'est une Fédération qui se développe, qui se développe en termes **d'affiliations, licences**.

Notre fédération a connu une année historique en termes de développement : preuve de la qualité de la promotion et du travail réalisés par les clubs, les comités départementaux ou régionaux, chaque jour sur le terrain. Parce que le développement, c'est chaque jour sur le terrain pour toute l'activité et pour obtenir une synergie de tout notre écosystème.

Je tiens, au nom de la fédération, à vous remercier toutes et tous pour cet engagement sans faille qui se fait tous les jours sur le terrain.

Quelques chiffres sur 2022/2023, que je ne vais pas lire, mais vous voyez, il y a un vrai bond et il faut le souligner, et dont il faut être heureux. Il faut dire ce qui marche bien aussi !

En ce qui concerne, **l'offre fédérale**, c'est le DTN qui va plus la développer, mais l'idée est de vous rappeler qu'on parle de la haute compétition. J'ai commencé par la performance, mais dans notre fédération, il faut que tout un chacun trouve la pratique qui lui convienne, qu'elle soit compétitive ou non. Notre vocation est aussi de porter l'ensemble de ces besoins.

Dans cette logique, on a pérennisé un certain nombre de dispositifs qui fonctionnent : un que vous connaissez, le PEP's pour 87 structures, 11 régions, 2175 bénéficiaires.

La formation, il faut le rappeler, joue un rôle essentiel. Pourquoi elle joue un rôle essentiel ? C'est parce qu'elle nous permet d'accueillir le participant dans les meilleures conditions. Cette formation en 2022/2023, c'est 38 sessions de formation, 1000 inscrits, des thématiques transverses comme la formation de formateurs ou les formations multi-sports, ou encore le sport santé.

C'est aussi de la recherche, avec le programme Paraperf qui a permis le développement d'outils d'analyse dans 7 sports, qui a permis de revoir certains éléments biomécaniques et de s'intéresser à l'environnement du sportif de haut niveau, tant du point de vue juridique, psychologique et sociologique. Qui portera, je l'espère, ses fruits dès cet été.

Certains de ces outils ont déjà été utilisés. L'ensemble de ce cycle, formations, recherche, permet le meilleur accueil du pratiquant. L'idée, c'est de pouvoir former et d'accompagner, progresser, justement, au profit du pratiquant qui arrive.

La formation est le premier levier de développement. Toutes ces évolutions visent d'une part à ceux qui le souhaitent, de performer, mais aussi permettre l'accès au plus grand nombre. Justement, une connaissance précise des meilleures conditions d'accès de tout un chacun, dans le respect de sa singularité.

Il faut maintenant parler des **relations que nous avons avec l'État et la mise en œuvre des politiques publiques** : Dans ces activités, nous ne pourrions pas les faire sans le soutien très important de l'État, de l'ANS ; la présidente l'a rappelé.

La fédération, délégataire, inscrit son action dans un cadre légal. Nous réalisons une mission de service public, nous sommes un relais concret de toutes ces actions. On peut penser au PassSport, les clubs inclusifs, les discriminations.

Dans ces actions avec l'État, il faut rappeler que pour la première fois de l'histoire, les Fédérations doivent signer le contrat républicain et le contrat de délégation, je l'ai expliqué l'an dernier. La saison 2022/2023 a été la première vague d'évaluation des contrats de délégation et de nombreux points positifs ressortent pour notre Fédération, notamment notre capacité à mettre en œuvre les nouvelles règles et réglementations : la loi du 2 mars 2022 que nous avons votée l'an dernier, mais aussi la possibilité de vraiment veiller à l'éthique et l'intégrité.

Ensuite, il y a aussi des points d'amélioration que nous devons prendre en compte, notamment dans le SI honorabilité ou sur la surveillance médicale réglementaire.

Sachez aussi que la fédération étant délégataire des sports d'été et des sports d'hiver, l'évaluation du contrat de délégation des sports d'hiver sera courant du premier semestre 2024. Il faut rappeler aussi, parce que c'est nécessaire que la fédération demeure un acteur très important car il y a plus de 60 activités physiques et sportives proposées sur tout le territoire, 23 sports délégués, dont 16 paralympiques, 11 hiver, 5 été.

Une saison 2022/2023 consacrée à une reconstruction de l'offre sportive pour pouvoir la clarifier, mieux l'accompagner, la structurer. Tout ça au profit du plus grand nombre.

Par la suite, il me faut vous parler de **l'éthique et l'intégrité** qui prend la place qu'elle doit dans les politiques fédérales. A cet égard, la fédération continue à accorder une attention particulière aux personnes pouvant être victimes de telles violences avec des actions de communication régulières à destination des cadres, des athlètes et de tout accompagnant, aussi au niveau des commissions.

Je profite de ce rapport moral pour vous rappeler qu'au-delà des dispositifs fédéraux, avec le comité d'éthique, il y a également une cellule externe : la cellule signal sport, qui est une plateforme externe, centralisée, qui est dédiée à la lutte contre les violences sexuelles et qui recueille les signalements.

Je voulais aussi souligner que nous avons été entendus par l'Assemblée nationale et il faut souligner la qualité des éclairages apportés par nos représentants, Guylaine et Grégory, qui sont passés sur le grill un long moment sur la question et qui ont été très brillants. Ils n'oseront pas le dire, je le dis pour eux ! Pour montrer ce qu'on faisait, ce qu'il reste à faire, et même porter des propositions. Tout ça pour que la gouvernance du sport de manière générale fonctionne mieux.

Sur les questions d'éthique, je vous renvoie au rapport établi par notre comité d'éthique, présent sur le site Internet, qui montre bien que cette question est prise en charge et qu'on a une augmentation substantielle des saisines.

Pour finir et me projeter sur l'avenir, il ne faut pas oublier que deux rapports pourraient à nouveau engendrer des réformes législatives importantes et notamment renforcer l'éthique dans la vie démocratique du sport.

Maintenant, aborder le point sur **le marketing et le partenariat** : il faut noter l'important travail réalisé par le partenariat et le marketing en cette période, à la recherche de partenaires privés.

Les partenaires privés comme EDF, Société Générale, Covéa, Apicil, Atlantem, les partenaires de discipline comme CAPEB et Bastide, jouent un rôle important dans le soutien financier de la fédération. Leur engagement démontre une relation solide, un soutien continu envers le mouvement Handisport.

L'approche des Jeux paralympiques permet d'obtenir de nouveaux partenaires comme Adidas, Saint Gobain par exemple. Et cela témoigne de l'attractivité croissante de la Fédération et de son potentiel pour attirer de nouveaux partenaires. Il faut absolument tirer parti de la vitrine mondiale permis par Handisport lors de ces événements, les Jeux Paralympiques.

Ensuite, le point de **l'administration fédérale et la gestion des ressources humaines** : la fédération se caractérise par une organisation en mouvement, mais avec quand même de la stabilité sur le fond. Mais malgré tout, il y a eu des points notables : D'abord, le départ du délégué général Louis-Frédéric Doyez, la mise en place d'un management de transition avec Thomas Germain, puis le rassemblement pour une meilleure synergie des services pilotés par Grégory Saint-Geniès, la mise en place d'une cellule de direction avec trois directeurs adjoints et un management plus transversal et solidaire.

Ensuite, un effort fait dans les relations internationales pour permettre à la France d'avoir un rayonnement, à la fédération d'avoir un rayonnement. Parmi les membres de notre comité directeur, Rudi Van den Abeele est président du World Ability sport. Il y a une stratégie pour avoir un maximum de représentants français dans les instances internationales.

La visibilité de la fédération est assurée par le service communication qui est très large : communication interne et de réseau, en collaboration avec les territoires, à travers la rédaction d'Handisport le magazine, et aussi des sites internet, des différentes plateformes, des différentes actions, tel que le Sport santé, l'activité est aussi celle tournée vers les contreparties des partenaires et la réalisation et la production d'images. Il y a aussi du streaming, on pense à Champions d'exception et aux relations avec France télévisions.

Les sollicitations médias sont de plus en plus importantes, il faut pouvoir et réaliser cela au niveau national, et vous accompagner dans les territoires.

S'agissant de la communication de façon générale, 2023 sera la dernière année du Mag, qui évoluera vers de nouveaux supports et la publication d'un nouveau guide handi magazine, en collaboration avec l'ensemble des pôles. Mais là aussi, vous voyez le travail énorme fourni, je ne vais pas reprendre les chiffres, ils parlent d'eux-mêmes, vous pouvez les voir, ils sont tous en augmentation et on voit le travail réalisé par le service communication sur ce point.

On va terminer par l'idée que la fédération française se modernise. Elle a une activité institutionnelle toujours aussi forte et je tiens à remercier les membres du comité directeur et du bureau, toujours présents et toujours réactifs parce que nous avons des réunions statutaires, mais l'actualité nous a bien souvent poussés à les convoquer plus que de raison parce que nous voulions prendre des décisions collectives.

Sur cette **activité institutionnelle**, je ne reviendrai que sur certains points saillants :

L'évolution de l'organisation du sport sourd France, à la demande du CCSSF lui-même, il va y avoir un transfert vers le CPSF des prérogatives de gestion des relations des fédérations internationales et de l'ICSD sur le territoire français, mais la fédération continue d'accompagner des sports pour les personnes sourdes et malentendantes. Ce sont les coordinations des équipes de France qui sont modifiées. Les ambitions de la Fédération pour le sport sourd demeurent.

La Fédération a en particulier mis en place une organisation dédiée au sein de la direction technique, au vu notamment d'améliorer la qualité de l'offre sportive, d'accroître le nombre de licenciés sourds et l'expertise Handisport en la matière. Elle s'engage à un certain nombre de réseaux nationaux et collabore avec des médias spécialisés. On notera le lancement de la campagne de communication Ouïe au sport. Le développement d'outils pédagogiques adaptés à la surdité, le rapprochement avec certaines grandes associations et la volonté d'accompagner les personnes sourdes et malentendantes dans leur réalisation sportive.

Ensuite, l'application des statuts, vous le savez, et preuve en est aujourd'hui, la mise en œuvre de la loi sur la démocratie sur le sport n'est pas simple. Nous avons voté un changement des statuts, mais malgré tout, l'évolution est complexe à construire et présente une difficulté pour tous.

Mais l'objectif est d'avoir vraiment un système durable et conforme à la loi, qui s'efforce de sauvegarder autant que possible notre modèle fédéral et la place des organes déconcentrés qui jouent un rôle important. Et notamment, il a fallu beaucoup travailler pour pouvoir conserver cet équilibre : 50% pour les comités régionaux des voix, 50%... 50% pour les comités régionaux et départementaux et 50% pour les clubs.

Là aussi, même si ce basculement n'est pas facile, il faut bien comprendre qu'il était légalement indispensable et qu'on va arriver à mettre en place tout cela.

Le système d'information fédéral, sa réforme a commencé en 2022-2023 et se terminera au 1er septembre 2024. Il est lourd de choix puisqu'il faut effectivement gérer ce nouveau système de voix. Il faut gérer cette nouvelle offre de licence, et gérer le contrôle d'honorabilité, tout cela est dirigé par Samuel Ginot.

Je terminerai par le redressement de la résidence internationale de Paris. La RIP a connu des périodes extrêmement difficiles, elle a été mise en redressement judiciaire.

Au bilan, la RIP est détenue par la fédération et Sergic, spécialiste dans ce type d'établissements. La fédération garde le contrôle de la RIP en étant son actionnaire majoritaire et en siégeant au comité de suivi. Mais Sergic prend en charge la gestion opérationnelle et quotidienne de la RIP. Ça répondra d'ailleurs à certains vœux.

Là encore, tout n'est pas résolu pour l'avenir, notamment parce qu'il y a des travaux d'investissements à faire, qui doivent être faits pour maintenir la RIP en plein état fonctionnel. Nous nous réjouissons cependant de savoir que la solution qui a été trouvée, on parlait d'une solution extrêmement dégradée, et maintenant, la RIP a retrouvé un rythme de croisière.

Juste quelques points saillants, après la procédure de redressement judiciaire par le jugement du 11 août 2021, il y a eu une période d'observation de 18 mois, puis un jugement du 17 mars 2023, le tribunal de commerce a acté un plan de continuation d'exploitation. Toutes les phases ont été respectées, aujourd'hui, Sergic est gestionnaire de la résidence avec des stratégies renouvées en tant qu'hôteliers et restaurateurs. Il y a un comité de suivi avec trois personnes de Sergic et trois de la FFH.

Pour l'avenir, il y a des travaux d'embellissement programmés après les Jeux, mais le rythme des réservations a repris son rythme de croisière.

La fédération a provisionné, car nous sommes propriétaires. Malgré une période mouvementée, la RIP se rétablit progressivement.

En conclusion, je tiens à mettre en lumière le soutien du ministère des sports, de l'agence nationale des sports, du ministère des armées, avec le dispositif Armée de champions, les partenaires officiels, les fournisseurs officiels, EDF, Société Générale, Renault, AGEFIPH, FIPHFP, fondation Covéa, Apicil, Le Coq Sportif, Décathlon, et merci pour leur engagement aux salariés, comités départementaux, régionaux, clubs, licenciés, qui œuvrent jour après jour pour permettre à chaque personne en situation de handicap d'éprouver du bien-être en réalisant une activité physique et sportive.

Je voulais également remercier vraiment l'équipe fédérale qui m'a énormément soutenue ces derniers mois puisque j'ai rencontré des difficultés à affronter et sans eux, je ne serais pas devant vous aujourd'hui.

Monsieur le DTN, c'est à vous. »

Point 3 - Rapport du Directeur Technique National, Grégory Saint-Géniès

« Merci, Madame la secrétaire générale. Que dire après tout cela ? Vous avez, je pense, déjà entendu et constaté la richesse et l'intensité de l'activité de l'ensemble des services de la fédération et de ses réseaux. Donc, considérant que vous avez tous reçu ou eu la capacité de prendre connaissance du rapport de la direction technique nationale, qui est disponible sur le site internet de la fédération, donc, ces fameuses 32 pages, je n'en referai pas lecture cet après-midi, parce que ce serait extrêmement intéressant, mais extrêmement long !

Pour autant, juste d'en préciser à la fois les enjeux, les ambitions, et les points saillants.

En arrivant à la Fédération, ça fait tout juste un an, un exercice entier, complet, j'ai compris le principe de la relativité du temps, eut égard à tout ce qui s'est passé, c'était assez impressionnant.

Ce que nous avons engagé, vous l'avez entendu, c'est sur la base d'une activité déjà dense et importante, ce que vous pourrez constater dans le rapport de 2022, beaucoup de choses ont été continuées, c'est une volonté de moderniser, développer et performer au sens large.

Ça veut dire que, aujourd'hui, le premier travail, ça a été au sein de la direction technique nationale, de pouvoir **repréciser quel était le sens de notre action** dans une période qui est la dernière année avant l'année paralympique, donc, cette année pré-paralympique, qui va augurer à la fois d'un temps historique avec les Jeux paralympiques à Paris, mais d'une transformation vers une nouvelle paralympiade dans un environnement encore en mouvement.

Nous avons souhaité consolider ce qui se passait bien et repenser et rénover finalement les actions qu'on pourrait faire pour être d'autant plus au service de la fédération. Donc, c'était se mettre dans une démarche d'audit général, reposer un organigramme avec des missions claires pour chaque acteur, et s'engager à votre service.

Mes premiers mots iront pour des remerciements, vous remercier toutes et tous qui êtes présents pour cette assemblée générale, si importante pour la vie d'une fédération, et vous remercier pour ce que vous faites au quotidien, parce que quand on parle de la fédération, ce n'est pas le siège social ni la DTN, mais bien l'intégralité des membres, vous qui œuvrez auprès de nos usagers, pour leur permettre l'égalité des droits et l'accès au plus grand nombre, et pour nous, les personnes en situation de handicap, mais pas que, à une pratique sportive, qui permet de se développer, de se structurer, de s'épanouir, de se reconstruire et de performer, et de construire ensemble.

C'est tout ça que nous faisons à la fédération, et la direction technique nationale, en termes de réorganisation, ça a été la mise en place de passerelles existantes, mais renforcées avec l'ensemble des services, c'est le point 1 que je tiens à saluer, aujourd'hui, **la DTN**, c'est deux grands secteurs, c'est huit services, c'est vingt axes de travail, et c'est cinquante-huit actions pragmatiques sur le terrain. Donc, pour cela, je tiens à remercier tous les membres de la direction technique nationale pour leur travail acharné et ardu. Je ne vais pas citer tous les noms parce que j'en aurais pour une partie de l'après-midi. Et remercier l'ensemble des services supports, fédéraux, comptabilité, marketing, événementiel, système d'information, tous ceux sur qui on s'appuie quotidiennement, qui sont dans l'ombre, qu'on ne voit pas forcément, mais sans qui l'action serait impossible.

On évoquait **l'offre fédérale**, ce qui est extrêmement important à pointer, c'est un service territoire qui a intégré le service affiliation et licence, ça a été un test concluant, à mon sens, parce que ça a du sens, le service territoire, c'est la courroie d'entraînement de tous les dispositifs conçus par la fédération, et ça permet d'alimenter et de transmettre ces dispositifs.

Dans ce service territoire, à mon avis, signifier déjà le soutien encore croissant de l'agence nationale du sport sur des dispositifs qu'on appelle DVT, pour l'État, PSF, c'est plus de 2 millions d'euros, 700 actions

subventionnées. C'est ce qui permet de mettre en œuvre vos programmes d'action au quotidien, mais aussi les projets sportifs territoriaux, qui permettent sur l'emploi de financer 172 emplois dans les territoires.

Par ailleurs, on a un sujet extrêmement important qui est l'accessibilité des équipements sportifs, mais aussi l'accès aux équipements sportifs. Donc, on œuvre avec l'ensemble des collectivités pour avoir un maillage territorial d'autant plus dense de structures, et la secrétaire générale en a parlé, et on a eu une augmentation en 2023 de structures affiliées, et sur les 2 millions d'euros, la fédération, grâce à Emmanuel, notamment, qui a accompagné les demandeurs de subvention, a récupéré 873000 euros de subvention. Donc, ça, c'est ce qui permet aux territoires, et je parle d'argent pour l'instant, mais de vivre au quotidien.

Mais au-delà de ça, les territoires, c'est aussi un ensemble de dispositifs que nous mettons en œuvre avec l'animation des FPE, formations et partages d'expérience, où on a eu quatre sessions dans l'année, on va avoir... Quelque chose de significatif, le retour des JNH, avec 400 participants, et des webinaires qui se tiennent pour alimenter les bonnes pratiques et alimenter en fonctionnement, en idées, ce qui peut se faire dans les territoires. Au-delà de ça, vous savez aussi que la fédération, c'est son service développement des pratiques. Le développement des pratiques, c'est celui qui garantit la cohérence de notre activité.

Ce qu'on veut surtout faire comprendre, et c'est ce qu'on a engagé sur cette année dans des stratégies, c'est que si vous voulez pratiquer du sport, si vous êtes en situation de handicap, ou non, venez à la fédération Handisport, via ce qui se passe dans les territoires, vous aurez une offre.

Mais si vous voulez faire de la compétition, vous aurez 23 disciplines, 22 exactement. Et la plus grande performance, c'est 11 l'été, 5 l'hiver. Et ce service développement des pratiques, sur cette année 2023, dans les axes forts à préciser à mon sens, c'est le travail qui a été engagé pour remettre en place un accompagnement des commissions au quotidien, qui avait été un petit peu perdu, et d'engager un travail de structuration avec des plans de développement. Et l'accompagnement à la rédaction de plans de développement, commission par commission, et l'accompagnement général sur la mise en œuvre de règlements sportifs qui soient partagés, et d'une structuration qui permet d'améliorer la qualité perçue de notre offre. C'est extrêmement important, c'est ce qui fait qu'on est attractif et qu'on contribue à la fidélisation de nos pratiquants.

Ça a permis de répondre à l'obligation de nos délégations, avec l'organisation de tous les championnats de France qui nous sont délégués, 59 cette année, et de voir croître certaines activités, 4800 pratiquants licenciés ont moins de 20 ans, 3700 licenciés sont déficients auditifs, ça veut dire qu'il y a une offre de pratique pour les personnes sourdes ou déficientes auditives.

On est là avec ce service pour répondre à la volonté d'avoir une offre de pratiques structurée et accessible pour l'ensemble des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel.

Après, le service qui va jouer un rôle extrêmement fort, c'est le service qu'on appelle **recherche, expertise, formation**. Parce que la recherche, au même titre que dans l'industrie, va permettre de développer de manière assez exponentielle et rapide les connaissances et de les formaliser en compétences.

Derrière ce service recherche, Paraperf, ça nous permet de le transformer en ingénierie de formation, et de mettre en œuvre des formations fédérales. Ce sont des dizaines de formations qui ont été proposées cette année, et qui ont permis, finalement, à des dizaines de personnes, d'accéder à la pratique, parce que la formation, c'est le premier levier du développement.

Ce qu'on porte, c'est une formation de qualité pour avoir une pratique de qualité en toute sécurité. Et ça va nous renvoyer à nos obligations de politiques publiques. C'est-à-dire que notre enjeu fédéral, c'est de mailler le territoire de manière de plus en plus dense et avoir une offre de service la plus grande possible.

Nous portons avec vous, car chaque fois, c'est une œuvre collective, l'ensemble des politiques publiques qui sont la formalisation et la réalisation de notre action fédérale. En cela, je pense au PassSport, disposition qui permet à certains pratiquants d'avoir une subvention de 50 euros pour leur prise de licence, ou de contribuer à des cotisations dans les clubs sportifs.

Ce sont aussi les clubs inclusifs, l'éducation à la lutte contre le dopage, et nous avons lancé cette année un programme inédit d'éducation et de lutte contre le dopage, notamment dans la perspective des Jeux, nous avons lancé une stratégie de classification. Notre idée étant que la classification est une nouvelle épreuve quand on arrive chez nous. On a eu un séminaire pour pouvoir faire accéder plus simplement et orienter plus simplement vers la pratique sportive. Et après, si on veut faire de la compétition, aller vers les classifications nationales et internationales.

Je tiens à remercier Rudi, et je tiens à évoquer un sujet : **la lutte contre les violences de tous ordres au sein du mouvement sportif**. Nous avons mis en place avec l'arrivée de Sandrine Rabaud ce qu'on a appelé un plan de sensibilisation, de prévention et de lutte contre les pratiques déviantes dans le sport, donc, les violences, l'addiction aux écrans, etc. Nous avons conventionné avec des associations pour faire des formations, former les entraîneurs, sensibiliser les athlètes, pour que chacun puisse être en capacité d'identifier des pratiques ou des comportements qui nous sembleraient inadaptés, et de connaître la bonne voie à suivre entre les différents lieux d'accueil de la parole, d'orientation, d'accompagnement des victimes, mais aussi des saisines quand c'est nécessaire, des organes à la fois éthiques et disciplinaires.

C'est un enjeu majeur pour le sport, et d'une manière générale, sur lequel la fédération s'est organisée cette année en restructurant l'ensemble de ses organes éthiques, et avec un jeune juriste à nos côtés.

Et le dernier secteur dont il faut parler en cette année 2023, c'est **le secteur de la performance** : Nous avons profondément changé et transformé le secteur de la performance. Déjà, en rassemblant performance et haute performance, en alimentant et renforçant nos RH grâce au soutien de l'État et de l'Ans et de nos partenaires publics et privés, qui sont extrêmement nombreux, que je ne citerai pas. Mais ce qui est notable, c'est que nous avons aujourd'hui un secteur performance piloté par un DTN adjoint, au sein duquel nous avons créé le Bureau de la vie de l'athlète, pour accompagner plus de 106 sportifs qui sont dans les listes des cercles haute performance, donc, ils pourront potentiellement faire des médailles aux Jeux Paralympiques.

Ils le seront encore les années à venir, dans une vision holistique de l'athlète, c'est-à-dire qu'on prend tous les paramètres de la vie d'un athlète, la formation, l'intégration sociale, la santé, la solidité financière, tout ce qu'on peut mettre en place pour lui permettre de se préparer dans les meilleures conditions, d'être bien dans son corps et bien dans sa tête pour performer.

On a intégré le secteur médico-performance. On a œuvré pour faire en sorte que chaque discipline paralympique... Nous n'avons pas encore totalement réussi, mais on y travaille, disposer d'un responsable de la performance professionnelle. Il y a encore des bénévoles mis à disposition à temps partiel, je salue leur engagement. Et donc, ces responsables de performance portent le projet.

Et on a réussi à augmenter de près de 10%, et ce n'est pas neutre, sur la masse salariale qui va accompagner les équipes de France, pour les préparer.

L'année 2022-2023, ça a été plus de 22 championnats, des compétitions internationales de référence, donc, championnats d'Europe ou du monde, qui ont permis de rapporter plus de 97 médailles dont 22 titres, 22 en or.

C'est assez extraordinaire et ça vous donne la trajectoire de ce qui a été engagé pour être performant pour ces Jeux paralympiques.

Mais la performance sportive n'est pas que paralympique. Au quotidien, nous accompagnons aussi toutes les autres disciplines parce que parmi ces championnats, nous avons eu le Cécifoot, mais également le showdown, avec une équipe qui s'est vaillamment battue. Il y a eu aussi les championnats du monde de cyclisme à Glasgow. Vous lirez en détail le nombre de médaillés, mais je tiens aujourd'hui à remercier l'ensemble des équipes d'encadrement sportif, à saluer leur travail cette année qui a permis la réalisation de ces performances et on espère des performances encore plus belles.

Nous avons eu deux participations qui ont été notables, que je souhaite évoquer avec vous : notre équipe de foot fauteuil électrique, aux championnats du monde, et qui a ramené son deuxième titre mondial, et notre équipe de rugby qui a été pour la deuxième fois championne d'Europe et qui se met dans une trajectoire extrêmement favorable pour les Jeux paralympiques.

Voilà ce que je voulais partager avec vous concernant le fonctionnement de la direction technique nationale, nous avons engagé beaucoup de travail, mais beaucoup de travail reste encore à faire. Et à mon avis, ce qui est extrêmement important, et ce qu'on doit porter à la fédération, c'est un discours clair sur notre offre, sur nos capacités, et d'affirmer qu'Handisport, c'est du sport, et bien plus encore !

Donc, encore à vous tous, membres du comité directeur, Madame la Présidente, je vous remercie pour votre confiance et votre soutien quotidien, l'ensemble des équipes de la fédération, l'équipe technique, équipe des services supports, je vous remercie de me supporter, de supporter mes exigences.

N'acquiesce pas s'il te plaît... De supporter ces exigences, mais je sais que ce sont des exigences collectives parce que nous voulons faire réussir cette fédération. Et pour réussir, je tiens à vous remercier, vous toutes et tous, qui êtes présents, car nous nous mettons à votre service pour à la fois produire une offre qui soit claire, porter une vision qui soit partagée et vous accompagner dans le déploiement quotidien de vos activités sur le territoire, soit en direct, dans ce qu'on peut porter, mais surtout par la puissance d'un réseau extraordinaire qui est le réseau des comités régionaux et départementaux Handisport. Merci. »

Point 4 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2023
(Vote)

La Secrétaire Générale reprend la parole pour le premier vote de cette Assemblée Générale.

Elle rappelle que sont présents, dans la salle, comme scrutateur en cas de difficultés, les membres de la CSOE, la commission de surveillance des opérations électorales. Ils sont deux, et Philippe Gergadier propose d'être scrutateur, étant complètement indépendant et n'ayant pas besoin de voter.

La Secrétaire Générale soumet ensuite aux votes l'adoption du Procès-verbal de l'AG précédente et précise que le PV est en ligne sur le site fédéral, et ne sera pas repris en Assemblée Générale. L'AG approuve à 96,27 % le procès-verbal de la dernière assemblée générale fédérale.

La Secrétaire Générale laisse la parole à au trésorier de la Fédération pour le point financier.

Point 5 - Point financier

- **Présentation des comptes annuels 2023 par le Trésorier Général, Hugues du Jeu**

« Bonjour à toutes et à tous, il m'appartient avec la commissaire aux comptes, que j'invite à venir sur l'estrade, de vous présenter les impacts financiers de tout ce qui vous a été rappelé durant les précédentes présentations.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de tous les chiffres. J'ai fait un rapport le plus complet et le plus lisible, et je vous invite à le lire pour avoir la réponse à la question que vous pourrez vous poser. On va juste passer quelques éléments, qui me paraissent les plus importants. Je ne reviens pas sur l'activité sportive.

Au niveau **des recettes**, les équipes marketing ont fourni des efforts importants pour trouver de nouveaux partenaires. Nous avons eu un soutien important de l'ANS avec des financements exceptionnels, comme les achats de matériels pour permettre aux sportifs de représenter dignement la France lors de la compétition qui arrive dans un peu plus de 100 jours.

Autre élément important, **le règlement du litige avec la ville de Paris** : un litige un peu ancien et qui a permis de reprendre les provisions faites, en partie. On a repris toutes les provisions, mais de notre côté, on a réglé la moitié de la dette vis-à-vis de la ville de Paris. C'est un sujet derrière nous et c'est une bonne chose pour travailler en harmonie avec la ville De Paris. Vous savez que c'est important.

Une surprise : **un legs** très important de près de 500000 euros. Les dépenses sont fortement en augmentation car l'argent donné par l'ANS, souvent, on le dépense dans l'année, comme le matériel. Et il y a eu beaucoup d'activités, en particulier au niveau des événements sportifs, qui ont nécessité d'engager un grand nombre de dépenses.

Il y a quand même un sujet douloureux, surtout pour moi en tant que trésorier, c'est **le bilan économique des championnats mondiaux d'athlétisme à Paris**, un grand succès au niveau de l'organisation, mais cela se traduit par un impact douloureux dans les comptes de la Fédération : le Comap est déficitaire et il y a un certain nombre de dépenses engagées par la fédération au titre du Comap qui n'ont pas été remboursées par le Comap et la fédération se porte garante des déficits du Comap.

Heureusement, le legs ainsi que les provisions avec le litige de la ville de Paris viennent compenser cela. Tous ces événements exceptionnels se compensent. C'est satisfaisant en termes de chiffres, mais pas en termes de fonctionnement pour notre fédération.

La RIP, on l'a évoquée, le plan de redressement est en route, ça se passe bien. Même si les comptes de la RIP ont été déficitaires, pour des litiges liés à des départs de personnels. Mais l'activité repart bien. Même si les travaux ne sont pas encore organisés, l'orientation, le fonctionnement est bon. La RIP a repris le paiement de ses loyers au niveau de la fédération, et c'est important.

Les comptes, nous sommes bénéficiaires, 220 000 euros, mais le résultat d'exploitation, si on enlève les événements exceptionnels, il reste déficitaire, à cause du problème sur le Comap. On va proposer de passer le résultat en report à nouveau. On a des comptes compliqués, donc on propose une clarification dans les réserves de différentes natures pour constituer un fonds associatif de 2,5 millions et garder un report à nouveau de plus de 104000 euros, si vous en êtes d'accord bien sûr.

Ensuite, vous avez les présentations des chiffres détaillés sur les comptes. Une précision, ce sont des années civiles, entre 1er janvier et 31 décembre, ce ne sont pas des années sportives. Ce qu'on présente dans les chiffres, c'est le réalisé 2022. Ce qu'on avait prévu au budget, l'an dernier, c'était fait de manière prudente, ça ne recouvre pas la totalité de ce qui est arrivé en 2023.

Au niveau du **fonctionnement**, c'est nettement supérieur aux dépenses, mais par nature, c'est ce qu'on souhaite, on met la plus grande partie des dotations de tous nos partenaires.

6..

Le sport est à l'équilibre, mais c'est aussi l'objectif au niveau de l'ANS.

Et après, un déficit important lié aux manifestations sportives financées par la fédération. Le fait que ce soit en déficit, ce n'est pas complètement anormal dans la construction de notre budget.

Il faut que vous ayez en tête que **la licence**, c'est plus d'un million d'euros tous les ans. C'est une petite partie des recettes de fonctionnement. Je pense que l'un des objectifs à atteindre petit à petit, c'est avoir un fonctionnement par les licences qui soit plus important par rapport à l'activité de la fédération. C'est un gage de pérennité.

Les partenaires, qui sont très importants, parfois s'en vont, d'autres arrivent, mais c'est toujours un peu en risque. C'est important d'avoir un volant de licences qui continue à croître durant les années.

Le legs : il y avait de l'immobilier, qui sera vendu seulement en 2024. C'est en bonne voie, une partie a été vendue en début d'année. Comptablement, ça se traduit avec des transferts de fonds, des transferts d'écriture sur 2024 pour la partie immobilière.

Sinon, sur le sport, là aussi, il faut voir par rapport à 2022, on a eu un financement très important : vous voyez les chiffres, on passe de 6,8 millions à 7,6 millions. Dans cette ligne, on a les aides personnalisées, qui se retrouvent en recettes et dépenses, c'est sur les deux lignes. C'est neutre au final pour les ressources propres de la fédération.

Le sport financé par la fédération : il y a une augmentation des dépenses sur les événements ; le rugby fauteuil a coûté un peu d'argent. Et les dépenses exceptionnelles, qui ont coûté un peu plus que prévu.

On se retrouve avec une activité déficitaire. C'est un point d'attention, c'est bien d'organiser des manifestations sportives appréciées par les compétiteurs, le public, mais on doit s'améliorer sur le suivi financier de ces manifestations exceptionnelles, manifestations sportives.

Globalement, la situation financière de la fédération s'améliore progressivement. Ce n'est pas encore une situation financière, d'un point de vue, pour le trésorier, aussi bonne que celle qu'il souhaite, mais globalement, la fédération va mieux et c'est une bonne nouvelle, malgré ce qui peut arriver au niveau du Comap en termes d'éléments négatifs.

Des éléments formels sur **le compte de résultat** : au niveau du réalisé, on retrouve la différence... Le tableau permet de voir l'exceptionnel et le courant. Le résultat au courant, à droite, on voit un déficit de 380000 euros, alors que l'exceptionnel, du fait de la succession, du litige, ça permet de dégager une situation positive de près de 580000 euros.

Dès lors que le courant n'est pas à l'équilibre, ce n'est pas une situation très saine, il faut qu'on arrive, petit à petit, à avoir un courant à l'équilibre et un exceptionnel positif pour faire face à des événements exceptionnels, mettre de l'argent de côté pour les années futures.

Les éléments de bilan, vous avez les tableaux, je vous invite à regarder le rapport, ça sera plus lisible, plus clair, avec plus d'explications que ce que je vous donne aujourd'hui. Un actif à un peu plus de 10 millions, alors qu'il était à 8,4 millions l'an dernier. Le passif évolue de la même façon. Il faut voir qu'on a des dettes en augmentation. Ça, ce n'est jamais très bon, en particulier les dettes fournisseurs qui ont augmenté.

Et puis, des produits constatés d'avance qui ont augmenté fortement. L'année dernière, la situation de trésorerie était très difficile et vous avez voté la possibilité de souscrire un emprunt s'il le fallait pour avoir de la liquidité. L'ANS, compte tenu de notre situation, a versé des fonds au titre de 2024. C'est pour ça que cette ligne de 2,2 millions traduit le fait que l'ANS nous ait financé en avance pour que nous n'ayons pas de problèmes de trésorerie durant le début d'année. C'est une très bonne chose, ça nous permet de dormir mieux quand même.

Il faut voir la trésorerie qui est positive du fait, en particulier, de cet apport de l'ANS. Et puis, le passif, on retrouve les éléments récurrents ou exceptionnels sur la ville de Paris, les dotations pour risques au niveau du Comap, qui n'a pas encore clôturé ses comptes.

On a dû passer des écritures en dotations pour risques qui vont se réaliser en 2024.

Je passe la parole à la commissaire aux comptes pour qu'elle puisse vous faire part de son avis sur ces comptes que j'ai présentés trop rapidement ! »

- **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023 par Raphaële S.Terquem**

La Commissaire aux comptes débute son intervention dans laquelle elle va présenter son rapport d'audit légal sur ces comptes annuels

Une première slide pour rappeler **les responsabilités de la direction** : la direction de la fédération Handisport est responsable de l'établissement de ses comptes, conformes aux règles et principes comptables français, c'est-à-dire responsable de la mise en place d'une organisation pour pouvoir établir ces comptes conformément aux règles et principes comptables français. Responsable également de la mise en place d'une organisation pour prévoir sa trésorerie à au moins 12 mois et puis prévoir le résultat

de l'année en cours, à partir d'un budget prévisionnel et d'un réalisé du budget prévisionnel fait régulièrement.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur de la fédération Handisport en mars 2024.

Une autre slide pour rappeler **les missions du commissaire aux comptes** : c'est une mission permanente. Elle intervient tout au long de l'année pour exercer son jugement professionnel et pour juger l'organisation interne de la fédération Handisport. Elle prend connaissance de cette organisation et fait les tests sur les écritures comptables pour juger de la bonne application de l'organisation qui a été expliquée. Elle fait bien sûr des contrôles sur les comptes annuels pour pouvoir établir son rapport de certification afin que les comptes annuels qui ont été présentés reflètent la réalité de ce qui s'est passé durant l'année.

Elle intervient toujours après, à la rentrée, en octobre 2023, généralement avec la responsable du service comptabilité, Carole Maltet, avec le directeur général Grégory Saint-Geniès, la présidente et le trésorier, pour savoir ce qui s'est passé durant l'année.

Le réalisé budgétaire a été fait avec un atterrissage prévu pour le résultat 2023, donc elle l'a analysé.

Il y avait également un projet de prévisionnel de trésorerie, on a travaillé dessus, et elle fait des commentaires à la présidente à ce sujet.

Un gros travail avec Carole Malthet, a été effectué sur toute la revue des contrats car comme vous le voyez, dans cette fédération, il y a énormément de contrats de subventionnement, avec des conditions particulières, beaucoup de contrats de partenariats avec des conditions particulières. Donc l'identification de toutes ces conditions pour pouvoir vérifier qu'à la fin de l'année, toutes les conditions sont bien réalisées.

En janvier 2024, elle a assisté au Comité Directeur de présentation du budget prévisionnel. Également, à la réunion avec un prestataire qui va mettre en place un outil permettant de faire plus facilement des réalisés budgétaires et des prévisionnels de trésorerie, l'équipement du service administratif et comptable.

Circulation des tiers, c'est-à-dire qu'elle demande au service comptabilité d'écrire à la plupart des fournisseurs, les plus importants, aux clients les plus importants pour leur demander les comptes de la fédération dans leur comptabilité, pour comparer, pour voir si on a bien tout comptabiliser.

En février et mars 2024, une mission un peu plus importante que les années précédentes, car le service comptabilité n'était pas doté complètement. Normalement, c'est un service de quatre personnes et durant toute l'année, il n'a fonctionné qu'avec trois personnes à cause de difficultés de recrutement. Donc il y a eu une mission plus étendue cette année pour vous livrer des comptes certifiables.

Ensuite, une réunion avec Christophe Carayon, directeur technique adjoint, sur la justification de l'emploi des subventions ANS.

Toujours en mars 2024, réunion de clôture, contrôle de la présentation des comptes qui vous ont été envoyés, donc, avec un bilan compte de résultat plus détaillé, et également une annexe qui est très détaillée. Elle invite à la parcourir.

Et puis, elle a assisté au Comité Directeur d'arrêté des comptes avec un compte rendu de mission. Elle a contrôlé le rapport qui vous est parvenu par mail et émit ses rapports qui vous sont présentés aujourd'hui.

Ensuite, les points importants de cette année dans cet audit, sur lesquels elle a demandé des diligences plus importantes : le respect de la réglementation comptable dans le respect des opérations. On vous a parlé d'un résultat d'exploitation négatif, c'est vrai qu'il faudrait que ce résultat soit positif pour assurer la pérennité de la fédération Handisport.

Ceci dit, ce résultat d'exploitation négatif n'inquiète pas trop la Commissaire aux comptes car il tient compte d'une dépréciation de la créance sur le Comap, de 600000 euros. Donc, vous avez un résultat d'exploitation négatif de 380000 ou 400000 euros, mais qui tient compte d'une dépréciation comptabilisée en exceptionnel, mais qui ne va pas se renouveler chaque année.

Donc, ça signifie que cette fédération a redressé la barre et a maintenant quand même, hors événement exceptionnel, un résultat d'exploitation positif.

Des diligences également sur les conventionnements, les contrats de partenariats et de mécénats, sur les contributions volontaires, qui sont importantes dans cette fédération.

Des diligences sur le montant des licences avec le parallèle entre le logiciel de licence et ce qui est arrivé en comptabilité, et le calcul des produits constatés d'avance, car les licences sont sur une année sportive alors qu'on a des comptes sur une année civile, donc, une partie est reportée sur 2024.

Des diligences sur la trésorerie, avec un calcul de ce que j'appelle la trésorerie nette, puisque la trésorerie, c'est toujours une photographie à une date T, mais ça ne veut pas dire grand-chose parce que si on a plein de fournisseurs à payer, forcément, on a encore de la trésorerie. Si on a déjà payé nos dettes, on a moins de trésorerie. Et on voit que dans cette trésorerie nette, l'autofinancement des immobilisations compte énormément.

A la suite de l'approbation des comptes, il y aura des slides sur des demandes d'autorisation d'emprunt pour financer les immobilisations, et non pas le courant.

« **En conclusion**, j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion, sur l'audit des comptes annuels de cette fédération, relatif à l'exercice clos.

Je certifie que ces comptes annuels, qui vous ont été présentés, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de l'exercice écoulé de cette fédération et de son patrimoine.

Vous verrez qu'il y a des paragraphes de fondement de l'opinion, on y rappelle ce sur quoi les commissaires aux comptes se basent, on rappelle que les diligences sont faites dans le respect du code de déontologie et du code d'indépendance. Et on y rappelle également que j'ai revu le rapport de gestion du trésorier ainsi que les chiffres qui vous ont été annoncés aujourd'hui et qui sont issus de la comptabilité.

Je vous remercie pour votre attention. »

- **Session de Questions-Réponses**

Question 1 : « Bonjour, Daniel, comité régional Normandie, une question sur le Comap : pourquoi en est-on à un tel déficit, comment il va être bouché ? Par un emprunt, des fonds propres de la fédé ? je pense que là, ça fait un peu beaucoup quand même. Merci. »

Réponse : « Le Comap est une structure créée pour cet événement, malheureusement, le trésorier en charge du Comap n'est pas là pour répondre de façon plus précise... Je pense que dans les dépenses qu'il y a eu, certaines n'étaient pas prévues, notamment des aménagements du stade pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, de mémoire, c'était de l'ordre de 300000 à 400000 euros. Et après, quand on organise une manifestation comme celle-là, il y a toujours des imprévus de dernière minute, le budget était à plus de 10 millions d'euros, c'est énorme pour une manifestation, c'est presque l'équivalent du budget annuel de la fédération, donc, avec beaucoup de délégations étrangères qui sont venues, certaines qui n'ont pas payé leur cotisation, au moins trois pays...

Après, c'est toujours difficile de ne pas faire concourir les athlètes qui ne sont pas responsables du fait que ça n'a pas été payé... Et je pense que globalement, c'est une opinion personnelle, au niveau de la fédération, on est quand même limités en termes de moyens, notamment de moyens humains, et que ce genre de manifestation, on focalise les ressources sur le bon déroulement de la manifestation, moins sur les aspects engagement de dépenses, et je pense qu'il y a un vrai effort à faire pour mieux maîtriser l'engagement des dépenses. Et sur l'impact financier, il va être pris dans les comptes de la fédération, il est déjà pris dans les comptes 2023 de la fédération.

Question 2 : « Bonjour à tous, association sportive de Bondy, une question sur le budget également, combien a coûté le championnat d'Europe de Showdown de 2022 ? »

Réponse : « C'est une bonne question, je n'ai pas le détail, on n'a pas le détail de l'ensemble des manifestations l'une après l'autre, on regarde les grosses manifestations, je ne peux pas vous dire combien ça a coûté. Mais on va regarder.

De mémoire, concernant ce championnat, c'était une structure tierce qui a porté la responsabilité de l'organisation, l'US métro, exactement. Ce que nous pouvons faire, c'est nous rapprocher du club US Métro et de son ancienne présidente ou de sa nouvelle présidente, pour avoir l'évaluation finale du total de la manifestation, et on vous transmettra l'information, à n'y pas manquer. »

Question 2 bis : « Merci. En fait, je posais cette question parce que je sais que l'US métro n'a pas assuré l'ensemble des tâches qui lui incombait. Et je sais que la fédération française Handisport a dû venir à leur secours, j'aimerais savoir à quelle hauteur. »

Réponse : « De la même manière, nous irons dans le grand livre général des comptes pour en extraire la somme. Et bien sûr, vous pouvez y avoir accès au siège de la fédération. Nous ressortirons cette somme. Je vous propose de prendre un rendez-vous pour qu'on puisse vous donner la somme exacte de la contribution fédérale. Sous couvert de notre trésorier s'il en est d'accord, bien évidemment. »

- **Approbation des comptes 2023 (vote)**

Les comptes sont approuvés à **71,49 %**.

- **Approbation de l'affectation du résultat 2023 en report à nouveau (vote)**

Voilà la résolution proposée en deux temps : D'abord, affectation du résultat de l'exercice et constitution de ce fonds associatif de 2,5 millions d'euros.

L'affectation du résultat 2023 en report à nouveau est approuvée à **91,15 %**.

- **Approbation de la création d'un fond associatif sans droit de reprise de 2,5 millions d'euros, issu du regroupement des réserves et du report à nouveau pour un total de 2 614 547€, et de l'affectation du solde de 114 547€ en report à nouveau. (vote)**

Cette résolution est approuvée à **89,21%**

- **Rapport spécial sur les conventions règlementées par Raphaële S.Terquem, Commissaire aux comptes**

Les conventions règlementées : *Qu'est-ce que c'est ?*

C'est une convention entre la fédération est une autre entité, soit une association, soit une société, qui partagent des dirigeants communs.

Donc, c'est fait exprès pour justement être transparent.

Le rôle du commissaire aux comptes, c'est d'expliquer ce qui s'est passé entre la Fédération et les entités avec des dirigeants communs. Donc, de vous expliquer les nouvelles conventions parce que les conventions anciennes qui se sont poursuivies au cours de l'exercice, mais selon les mêmes conditions, les conventions anciennes, qui ont déjà été votées par des assemblées générales précédentes, ne seront pas exposées à nouveau aujourd'hui.

Toutes les conventions avec la RIP, vous les avez déjà votées l'an dernier, elles se sont poursuivies dans les mêmes conditions, on ne les revote pas.

En revanche, il y a **les nouvelles conventions avec le Comap** : Comme le disait Hugues Du Jeu, la Fédération Française Handisport a facturé un certain nombre de choses au Comap, qui, par manque de trésorerie, n'a pas payé ses factures, ça reste dû et c'est ça qui a été provisionné : Mise à disposition du siège social car toute l'équipe du Comap a été domiciliée au quatrième étage de la RIP, pour cela, la fédération a facturé un loyer mensuel de 3000 euros, du 1er janvier au 31 août.

Ainsi que des charges locatives, pour 2023, 24000 euros de loyer et 13333 euros de charges locatives.

De plus, la Fédération Handisport a mis à disposition du Comap 23 ses services événementiels, marketing et communication. Donc, déjà, en 2022, et ça avait été refacturé, mais en 2023, du 1er janvier au 31 août 2023, Adrien Balduzzi refacturé à hauteur de 75% de son coût salarial.

Ce qui fait une facture de 167149 euros sur 2023. Ces factures étaient prévues au budget prévisionnel du Comap.

Au 31 décembre 2023, la créance détenue par la fédération sur le Comap pour un peu plus de 600000 euros car on ne déprécie pas la partie TVA de cette créance.

A côté de ça, quand on a arrêté les comptes de la fédération, le déficit de l'événement était évalué à 795000 euros et la fédération Handisport, en plus de sa créance de 646000 euros qu'elle ne va pas pouvoir recouvrer, a décidé de financer les autres dettes du Comap.

C'est pour cela que dans les comptes de la fédération, il y a une dépréciation exceptionnelle de 150000 euros, donc, le complément, qui a été passée.

En contrepartie, le Comap, pendant 2022 et 2023, avait acquis des immobilisations, des ordinateurs, du mobilier de bureau et puis quelques outils spécifiques, et le Comap fait don à la fédération de ses immobilisations au 31 décembre 2023, pour une valeur nette comptable de 43404 euros.

Les dirigeants concernés sont Guislaine Westelynck et Guy Tisserand, membres du comité directeur de la fédération Handisport et membres du bureau du Comap 23.

Merci pour votre attention.

- **Approbation des conventions règlementées (vote)**

Les conventions règlementées sont approuvées par l'assemblée à **81.64 %**.

Point 6 - Présentation des successions et affectation par le Trésorier Général, Hugues du Jeu (votes)

Aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a un certain nombre de travaux, des travaux sur l'immeuble lui-même, au siège de la fédération, qui est propriété de la fédération. Il y a des travaux au vide sanitaire, dont le montant s'élève à plus de 200000 euros dans les premiers devis et l'étanchéité du toit, de l'isolation à faire également.

Globalement, comme l'évoquait notre commissaire aux comptes, ce sont des montants importants et plutôt que de payer sur les fonds propres, on propose de lancer un emprunt pour financer ces travaux qui passent en immobilisation. On propose de faire un emprunt, d'autoriser le comité directeur à faire un emprunt de 600000 euros, pour financer une partie des travaux de la résidence, de l'immeuble de la fédération.

C'est au comité directeur de fixer les modalités quand nous devons faire l'emprunt. Et nous ne pouvons vous dire la durée et le taux, ça dépendra du moment où il faudra négocier l'emprunt avec les banques.

De la même façon, la création du logiciel pour gérer les licences : là aussi, on propose de faire un emprunt pour financer ce logiciel qui passe aussi en immobilisations. Également, déléguer au comité directeur de finaliser les modalités pratiques, en fonction du taux, les plus profitables pour la fédération. Autre résolution exceptionnelle : j'évoquais la succession avec les biens immobiliers en vente. On propose de déléguer au comité directeur de fixer les finalités de vente de la succession, en particulier un appartement important sur Lyon, estimé à plus de 600000 euros. C'est partagé entre la fédération française Handisport et deux autres associations cette succession Roure.

C'est le comité directeur qui fixera les conditions de la vente du bien. Sachant que nous avons une offre qui tient la route, qui est dans l'objectif de vente, qui correspond à l'état du marché lyonnais, avant qu'il ne se dégrade. On sait que le marché immobilier a tendance à baisser en ce moment, c'est une bonne chose.

- **Questions/réponses**

Question 1 : « Bonjour, le cercle d'escrime franco-cubain, une question sur le logiciel : l'emprunt plafond à 200000, c'est sur la base d'évaluation du probable coût de conception de ce logiciel ? Et y aura-t-il une mise en concurrence des sociétés ou prestataires pour celui qui sera chargé du développement ? »

Réponse : Oui, le montant correspond au coût. On a fait une étude car la première chose fait, ça a été de rechercher un logiciel existant, car on pensait qu'il y avait plein de logiciels sur le marché pour répondre aux besoins des fédérations. Et on n'a pas trouvé de vrai fournisseur de logiciel, donc c'est un développement interne avec des techniques plus modernes, avec des développements agiles, des outils plus modernes d'utilisation pour avoir un logiciel plus évolutif que ce qu'on aurait pu trouver sur le marché et qu'on n'a pas trouvé. Voilà les deux réponses : ça correspond au coût du développement et ce n'est pas un logiciel acheté sur le marché.

Question 2 : Bonjour, président du comité départemental du Val d'Oise, toujours sur ce logiciel, vous avez pensé à faire appel au mécénat de compétences auprès des ESN ?

Réponse : Concrètement, non mais le mécénat de compétences nous intéresse. Une personne va nous rejoindre en mécénat de compétences sur l'activité commerciale. Oui, on cherche à développer le mécénat de compétences, et non, pas s'agissant du logiciel.

Les résolutions :

- **Autorisation donnée au comité directeur de souscrire un emprunt, d'un montant maximum de 600 k€, pour réaliser les travaux à la charge du propriétaire de l'immeuble sis 42/44 rue Louis Lumière, 75020 Paris, charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération.**

La résolution est approuvée à **88,48%**.

- **Autorisation donnée au comité directeur de souscrire un emprunt, d'un montant maximum de 200 k€, pour réaliser le développement du logiciel « affiliation/licence », charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération.**

La résolution est approuvée à **76,91%**.

- **Résolution : vente des biens immobiliers relatifs à la succession de Madame ROURE, charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération.**

La résolution est approuvée à **98,40%**.

Point 7 - Projet de cotisations, affiliations et licences, 2024-2025 par le Trésorier Général, Hugues du Jeu (vote)

Avant de rentrer dans les détails des chiffres, on vous propose les éléments qui ont contribué à la réflexion et aux petites évolutions sur les licences :

D'abord, le fait qu'une personne est affiliée à un club, ne paie qu'une licence. Pour ne pas avoir une personne avec plusieurs clubs, plusieurs licences.

Mais quand même une permettre une licence avec **des options** : si la personne veut pratiquer plusieurs sports en compétition par exemple.

Le sujet toujours sensible, le montant de ces licences. On a présenté ces dernières années des augmentations régulières des tarifs, mais on a toujours cherché à limiter au minimum. On le propose encore cette année, quelques licences augmentent, certaines... On verra que ça ne concerne pas toutes les options.

Et puis, l'option loisirs, en l'étendant à tous les sports.

Et donc, au niveau des tarifs aussi, avoir une première option qui est compétition, avec un tarif plein. Et si la personne veut réaliser plusieurs sports en compétition, avoir une réduction pour les sports supplémentaires.

La création de nouveaux passeports. On a vu qu'en regardant l'usage, il y a un système de passeports développé, avec pas mal d'options, mais globalement, deux principales nous semblent correspondre aux besoins : deux jours ou dix mois. La dernière pour les étudiants qui pratiquent sauf durant l'été.

Et une évolution importante : Alors, vous verrez que le montant, malheureusement, n'est pas très élevé, mais on n'a pas beaucoup augmenté les licences, on n'a pas pu donner beaucoup d'argent, mais l'idée, c'est qu'une part des licences soit reversée aux CDH et CRH, pour montrer que c'est l'affaire de tous, les clubs et toutes les structures territoriales de la fédération.

Voilà un tableau qui rassemble tout :

Pour reprendre le principe général : **une personne, une licence, un club.**

Maintenant, en plus, avec le nouveau logiciel fédéral, qui sera développé et piloté par Samuel Ginot et ses équipes, il sera plus intuitif, avec une ergonomie repensée.

La licence fédérale, avec **l'option compétition**, elle reste au même prix : La première est à 70 euros et pour chaque compétition supplémentaire que je souhaite prendre, c'est 50% du prix de la licence initiale.

Concernant les licences **options loisirs**, encadrants, arbitres officiels, c'est une option unique "loisirs", avec toutes les fonctions à cocher dans le logiciel : C'est une augmentation de 1 euro par rapport au prix de la licence rassemblée. On a pris la licence loisirs qui est la référence à 31 euros, avec une augmentation de 1 euros. On a calé ce prix de référence de licence loisirs comme le prix de référence de l'option compétition de moins de 20 ans, qui passe à 32 euros.

Dans les principes généraux : le tarif établissement, c'est bien un tarif qui sera accessible aux structures concernées, correspondant à une réduction de 15 euros sur chacune des licences distribuées par ledit établissement. Ça concerne les licences ça.

Vous voyez une gamme ramassée avec peu d'augmentation. A noter, même si elles étaient peu utilisées, c'est la disparition de la licence individuelle, distribuée par la fédération en direct, considérant que seuls les clubs affiliés peuvent distribuer des licences. Les comités, la fédération, ne peuvent plus distribuer de licences.

La suppression des Passeports, **nos ATP**, trois jours, dix jours, au profit de la création d'un ATP passeport deux jours à 5 euros et un ATP passeport dix mois, pour certaines structures uniquement et donc tout ceci sera précisé dans un document : Notice affiliation licence, qui s'appellera réglementation affiliation licence. Le document prend une portée réglementaire, voté en comité directeur.

Après, concernant **les affiliations**, une augmentation de 1 euro seulement, ça reste très maîtrisé, pour passer à 155 euros pour les affiliations des clubs. Cependant, la répartition change car on va avoir 103 euros pour la fédération, et entre les comités régionaux, les comités départementaux, les premiers à 24, les seconds à 26.

Le but est de valoriser les comités départementaux qui auront un rôle majeur, via les FPE et d'autres rendez-vous, avec une réponse de premier niveau auprès de clubs et licenciés venant à eux le cas échéant. Les affiliations des comités augmentent de deux euros chacun. Ça veut dire que si je prends les comités régionaux, c'est un gain supplémentaire de 34 euros sur l'ensemble des comités pour la fédération vu qu'ils sont 17 ! Ce sont les principes généraux.

Ce qui était extrêmement important dans ce qu'a dit le trésorier, c'est **valoriser l'engagement**. Considérant ces faibles augmentations votées par le comité directeur de la fédération, qui vous sont proposées, il y a la mise en place, il y aura, si vous validez la proposition, la mise en place d'un intéressement de 50 centimes par licence distribuée sur les territoires. Donc chaque comité départemental prendra 50 centimes pour chaque licence distribuée sur son territoire. C'est la même chose pour les comités régionaux.

A titre d'information, on a mis en place, car certaines disciplines sportives le font, un encadrement des frais de mutation avec une quote-part de 75% pour la commission sportive qui l'appliquerait et 25% pour le fonctionnement fédéral en général. Chaque demande d'application de ce ratio, de frais de mutation passera dans son montant et son application par le vote du comité directeur. Ça reste très encadré. Voilà les informations que je pouvais apporter.

- **Questions/Réponses**

Question : « Bonjour, club Handisport de Saint Avold, une question au niveau des licences : comment se fait-il qu'au niveau du Handisport, on doit faire un certificat médical tous les ans ? »

Réponse : C'est une excellente question et j'ai mobilisé beaucoup la commission médicale en 2023 sur le sujet. L'application des Caci, les fameux certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive sont à l'appréciation des commissions médicales de chaque fédération, eut égard aux besoins de leurs publics.

Pour certaines disciplines en environnement spécifique ou particulier, comme la plongée, le parachute, il y a des contraintes particulières, ou pour le rugby, pour les premières lignes, car il y a des risques d'accident en percussion.

Donc aujourd'hui, notre commission médicale s'était positionnée en expliquant qu'au regard des besoins spécifiques de nos pratiquants, il était plus prudent de demander un certificat médical par année, considérant que le code du sport nous laisse la possibilité de demander un certificat de manière annuelle, ou alors, une période de validité en renvoyant un questionnaire médical.

Ce que je peux apporter comme information, c'est que cette disposition ne passe pas en vote avec la gamme licences et sa tarification. Mais on a travaillé avec la commission médicale et merci à Cédric Garreau pour ses travaux et Frédéric Rusakiewicz notre médecin également, pour alléger ce principe-là. Il y a certaines informations demandées notamment pour les personnes non voyantes, une information complémentaire sur des certificats, en lien avec les classifications qui ne sont plus demandées. Et il a été prévu d'alléger, dans la gamme licence, ces contraintes sur la récurrence des certificats médicaux, notamment pour la pratique de loisirs.

Pour la pratique compétitive, selon les disciplines sportives, il pourra y avoir une récurrence. On propose du tennis de table, non pas que ce n'est pas dangereux, mais potentiellement moins problématique que le ski alpin qu'on propose aussi. Nous vous ferons une information dans les prochains mois en lien avec la rentrée sportive. La rentrée sportive 24/25.

Question : Par rapport au tableau précédent, les cotisations, je suis surpris car au niveau de la fédération, par rapport à l'année dernière, c'est 144 euros. Et là, c'est passé à 100 combien... ? 154. Et l'année dernière, c'était 149, et là, c'est augmenté de 1 euro, 155... Pour moi, ce n'est pas clair. Il y a juste 1 euro ? La différence, je ne comprends pas.

Réponse : C'est très clair ! Le tarif de l'affiliation était de... Il est de 154 euros, vous n'avez pas voté cette nouvelle gamme. Sauf qu'il y avait une disposition qui était une réduction pour que ce soit à 148 euros si c'était souscrit avant une certaine date. Sauf que le tarif, c'était 154.

Question : Afin de continuer sur les cotisations, les 50% de majoration pour le deuxième sport, on passe pour les compétitions, à chaque compétition, c'est augmenté et pour les cadres, ça veut dire qu'il faut payer en plus ou c'est gratuit pour les cadres ? Si on veut participer à une compétition.

Réponse : Concernant les licences avec les fonctions de cadre, d'encadrant, d'officiel, c'est en lien avec la licence loisirs. Là-dessus, on a insisté sur le fait que la fédération Handisport est une fédération multi-sports, donc pour toutes ces fonctions, qui ne sont pas des fonctions de pratiquants en compétition, c'est une licence loisirs à 30 euros une seule fois. Pour les licences en compétition, c'est-à-dire que je suis compétiteur, si je fais de l'athlétisme en fauteuil, je prends une licence compétition athlétisme en fauteuil à 70 euros et si demain je veux faire de la compétition en basket, je prendrai une option basket supplémentaire à 35 euros, uniquement. Je viens d'expliquer, c'est la seule licence à 30 euros.

Question : « Par rapport aux licences de compétitions, si par exemple pour le badminton, ça sera gratuit après, si on passe sur le sport... »

Réponse : Le badminton n'est pas proposé par la fédération, mais si je prends d'autres sports... Si je fais une pratique en loisir, je paie une fois 32 euros. Si je fais une pratique en compétition adulte, je paie ma première pratique, si c'est du football, 70 euros, et si demain, je veux faire du bowling, je repaie 35 euros pour le bowling, mais seulement pour le compétiteur, pas pour les officiels, pas pour les cadres, eux, ils paient une fois 32 euros.

Question : « Madame Corinne Peran, présidente du comité départemental de la Marne. Je déplore la suppression de l'option PassSport quatre ou cinq jours, parce que, entre deux jours et dix mois, je viens de prendre plusieurs passeports quatre ou cinq jours, par exemple pour aller au Japon. Et ça, il faudra qu'ils prennent forcément une licence.

Est-ce qu'il est obligé d'être une structure conventionnée ou de monter un club et de payer la cotisation s'y référant ?

Réponse : Certaines structures qui rentrent dans le cadre réglementaire, à savoir les associations hébergées en établissement, ou qui disposent de la même gouvernance que ledit établissement, ce qui arrive pour la plupart. Donc, il y a un support associatif existant pour l'établissement, donc, support associatif en établissement permet d'avoir la réduction établissement. En revanche, les structures non-associatives qui peuvent rendre ce type de services doivent passer en structure conventionnée et auront accès au PassSport 10 mois.

Le coût du PassSport 10 mois est de 35 euros.

Question : « Monsieur le DTN, je voulais savoir quelle était la solution qui pouvait être apportée pour éviter le gonflement de licence ? Lorsque j'étais directeur sportif d'une section, d'une commission, j'ai vu que certains clubs qui proposaient plusieurs sports prenaient une licence compétition pour quelqu'un qui pratiquait cette discipline-là, et automatiquement, on leur octroyait une deuxième, voire une troisième licence, puisqu'elles étaient gratuites.

Réponse : Je pense que la réponse est apportée par notre nouveau système. Avant, je pouvais être titulaire de plusieurs licences, que toutes ces licences qu'on appelait compétitions, n'étaient pas payantes, il me semble qu'il y avait un usage, la première était payante, la deuxième et la troisième gratuites et la quatrième de nouveau payante, avec notre nouveau système. Ce n'est plus possible, c'est un peu comme un numéro de sécurité sociale, je prends une licence fédérale, avec un seul numéro de licence, avec l'option qui va avec.

Concernant la compétition, j'aurai une licence et à chaque option compétition supplémentaire, je devrai payer. En adulte, 70 euros ma première option compétition avec ma licence et après, 35 euros supplémentaires. Je pense que l'effectivité du prix renverra à la maîtrise justement de ces licences qui étaient attribuées un petit peu facilement.

- Le projet de cotisations 2024-2025 présenté par Hugues du Jeu, Trésorier Général est approuvé par l'Assemblée à **78,95%**.

Point 8 - Présentation du budget prévisionnel 2024 par le Trésorier Général, Hugues du Jeu (vote)

Comme les autres présentations qu'on a faites les années précédentes, avec la directrice financière, Carole Malthet, j'en profite pour saluer son travail et celui de ses équipes.

On a fait un budget très prudent en tenant compte des subventions qu'on connaissait déjà, et ou des partenariats signés ou en cours.

On a mis l'activité de la Résidence de Paris conforme au plan de redressement, comme pour 2023. Des travaux ont besoin d'être réalisés sur l'immeuble, qui n'ont pas été faits depuis un certain temps, notamment le vide sanitaire. Et donc, on en tient compte dans le budget ; des recettes en augmentation par rapport au réalisé 2023 et les dépenses aussi en augmentation.

Les dernières années, on avait des provisions spécifiques qui avaient été passées dans les comptes. Cette année, vu que le litige avec la Ville de Paris et qu'on n'a pas de grosse manifestation, on n'a intégré aucune provision spécifique. On arrive à un budget quasiment à l'équilibre, vous verrez qu'il est positif, mais sans atteindre des montants très élevés.

Sur les chiffres, on a présenté le réalisé 2021, 22, 23 et le budget 24 pour avoir un peu d'historique sur les montants : au niveau du fonctionnement, on a mis un budget 2024 légèrement inférieur aux recettes 2023 parce qu'on a considéré qu'il y avait des subventions en moins avec aussi des reprises de fonds dédiées qui sont moins importantes et il n'y a pas de produits exceptionnels.

Avec des recettes inférieures à celles de 2023. Si on passe maintenant sur le volet sports dits ANS, on a des recettes qui restent très élevées parce qu'on est en période pré-olympique. Chaque année olympique, il y a des primes versés aux athlètes qui ont des médailles, on a prévu 2,4 millions qui seront versés aux athlètes donc, ça gonfle de manière artificielle les recettes et les dépenses de 2024. Ce qui explique la différence entre le budget 2024 et le réalisé 2023.

On a prévu des recettes sur les événements, aussi sur le gala qui n'a lieu qu'au moment où il y a des Jeux Paralympiques. On a juste les dépenses du club France en supplément par rapport à 2023 puisque là, les dépenses du club France sont liées aux Jeux Paralympiques. Donc, pas de commentaire.

Et la RIP, on reste à peu près en phase avec ce qu'on a vu, à part des dépenses de travaux au niveau des amortissements de travaux, qui sont en augmentation, donc, on a un résultat de la RIP prévu inférieur en 2024 par rapport à 2023.

Et au niveau globalement du budget, on arriverait à un résultat bénéficiaire à hauteur de 60000 euros, c'est plus que ce qu'on avait mis dans le budget 2023, mais bon, ça reste un peu trop faible à mes yeux de trésorier, mais ça permet de réaliser les événements prévus pour 2024, avec des événements importants comme les championnats d'Europe d'escrime, ou le TQP de Basket.

En résumé, c'est juste à l'équilibre, il n'y a aucune provision exceptionnelle, on a essayé d'estimer de manière prudente, notamment au niveau de l'ANS, on ne désespère pas qu'il y ait des budgets en plus pour donner un coup de pouce à nos athlètes avant les Jeux. Voilà le budget qu'on vous propose de voter dans la résolution numéro 10.

- **Approbation du budget prévisionnel 2024 (vote)**

Le budget prévisionnel est adopté à 82,24 % par l'Assemblée Générale.

Point 9 - Prolongation de la validité des licences (vote)

Les licences fédérales ont une validité du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Nous sommes en année paralympique, donc, pour cette saison 2023-24, il se trouve que les Jeux Paralympiques ouvrent le 28 août et se clôturent le 8 septembre, donc, on tombe complètement à cheval sur deux saisons sportives.

La proposition qui est faite, c'est de faire en sorte que la licence de la saison 2023-24 aille donc du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2024, ce qui permet de bien couvrir l'ensemble de nos pratiquants, notamment ceux qui seront aux Jeux, pour cette saison.

Ça ne change rien sur la durée et le début de la souscription des licences 2024-25, ce sera bien 1er septembre 24 et valide jusqu'au 31 août 25. C'est juste une prolongation d'un mois jusqu'au 30 septembre 2024 pour nos licences 2023-24 uniquement.

- **Prolongation de la validité de la licence 2023-2024 jusqu'au 30 septembre 2024 à titre exceptionnel du fait de la tenue des Jeux Paralympiques de Paris 2024.**

La résolution est adoptée à **96,48%** par L'Assemblée Générale.

Point 10 – Ajout à l'ordre du jour de l'examen de la candidature de Monsieur Péruchot afin d'intégrer la CSOE (vote)

Il est proposé de façon exceptionnelle un ajout à l'ordre du jour à l'Assemblée Générale, car vous le savez, juridiquement, une fois que l'ordre du jour est envoyé, on ne peut pas ajouter de point.

Mais il est proposé que Monsieur Fabrice Perruchot puisse intégrer la commission de surveillance des opérations électorales.

Angelo Settini a essayé de tenir son mandat jusqu'au bout, il nous a quittés. Il me semblait pertinent, à la veille d'une assemblée générale électorale, de pouvoir renforcer les bénévoles de la commission de la CSOE, qui ont instamment souhaité avoir parmi eux un juriste.

Nous avons eu la chance que Maître Perruchot accepte une solution de notre part à titre bénévole.

Donc vous avez son CV en ligne sur le site, sachez qu'il est avocat à Paris, il fait notamment beaucoup de contentieux électoral, mais pour la représentation des personnels.

Il a accepté de venir nous renforcer à titre bénévole sur la CSOE. Il a donc une première résolution qui est le fait d'accepter cette nomination à l'ordre du jour, c'est la résolution 12. Il faut l'unanimité.

Et ensuite, seconde résolution : nomination de Maître Perruchot au sein de la CSOE, qui viendra la renforcer au regard des élections de décembre.

- **Autorisation d'ajout à l'ordre du jour l'examen de la candidature de Mr Perruchot pour intégrer la CSOE.**

La résolution obtient un pourcentage de voix de **98,21%**. La résolution est donc **rejetée** par l'Assemblée Générale car elle n'a pas obtenu l'unanimité, indispensable à l'ajout d'une motion à l'ordre du jour.

La résolution suivant, numéro 13, concernant la validation de la nomination de Mr Peruchot au sein de la CSOE, ne peut être étudiée.

Point 11 - Rapport du Comité d'Éthique par le président du Comité d'Éthique ou son représentant

Sur le site, vous avez le rapport complet du comité d'éthique, fait par son président, Bernard Courbariaux.

Néanmoins, ce dernier a envoyé un mail il y a peu de temps, il a tenu à ce qu'il soit lu : « L'année 2023 a été riche en affaires traitées par le comité d'éthique. Les saisines sont en constante augmentation, année après année. La lecture du compte rendu du comité d'éthique vous donne des précisions anonymisées, sur le site de la fédération. Pour conclure, les objets des saisines sont multiples, mais ce sont souvent des conflits de personnes, des discriminations, assez peu de violences sexuelles déclarées. Merci de votre attention, Bernard Courbariaux. ».

Point 12 - Rapport de la Commission Médicale par le médecin fédéral ou son représentant

Le rapport de la commission médicale est sur le site de la fédération.

Les missions de cette commission médicale, en premier lieu, est d'assurer ce qu'on appelle la surveillance médicale réglementaire : obligation pour les sportifs de haut niveau, inscrits sur les listes ministérielles, c'est 372 sportifs et sportives pour la fédération Handisport, avec un taux de réponse, pour une surveillance médicale réglementaire, de 60%, et donc, pour le reste, à peu près 12% d'incomplets et 29% qui n'ont pas souscrits complètement.

Par ailleurs, nous travaillons activement pour faire en sorte d'arriver au plus proche possible de 100% pour la surveillance médicale réglementaire obligatoire, qui peut varier si les sportifs arrêtent leur carrière en cours d'année. Ça peut empêcher d'arriver au 100%, mais c'est notre objectif pour 2023/2024, avec cette année paralympique.

De plus, la commission médicale œuvre particulièrement dans la vérification des compétences des diplômés pour l'ensemble des professions médicales qui œuvrent auprès de la fédération, auprès des équipes de France : infirmiers, kiné, médecins, ou lors des événements sportifs car il y a obligation de présence d'un médecin lors d'un événement sportif.

Concernant la saison 22/23, pour les intervenants médicaux, cela représente 1433,5 journées d'intervention, entre les médecins, les kinés pour plus de 1000 journées, les infirmiers, les aides-soignants.

La commission médicale est aussi investie dans des études épidémiologiques, la recherche, pour faire avancer l'accompagnement des sportifs au quotidien, les sportifs de haut niveau, et intervient dans trois champs d'activité :

- ⇒ Le sport santé avec un collège de médecins, de kinés, avec divers intervenants
- ⇒ La sensibilisation et lutte contre le dopage en lien avec la FLD, notre référent fédéral, Pierrick Giraudeau, a avec l'aspect éducation des sportifs, des accompagnants, pour tous les personnels, médicaux, paramédicaux, pour qu'ils soient des relais d'information auprès des sportifs.
- ⇒ Ils interviennent aussi sur la classification, car il y a un panel technique et un panel médical.

Voilà les informations que je peux vous transmettre à la demande du médecin fédéral.

Point 13 - Assemblée Générale Extraordinaire

Le quorum n'est malheureusement pas atteint pour l'assemblée générale extraordinaire. Il n'est pas atteint en nombre de structures. On avait atteint le quorum en nombre de voix, mais pas de structure.

Les dispositions de l'AGE prévues ne pourront pas être votées.

Point 14 - Présentation des résultats des votes sur les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire par la Secrétaire Générale

Vous trouverez les résultats des résolutions au sein de l'Annexe du présent document.

Point 15 - Examen des vœux

Le premier vœu était celui de Rémi Turpin sur le financement des stages équipe de France Basket fauteuil.

En premier lieu, remercier l'ensemble des structures, notamment celle de Monsieur Turpin, qui a pu accueillir un stage de l'équipe de France féminine de basket fauteuil et d'y adosser une compétition sportive.

La question étant : *est-il possible que la fédération prenne sa part en participant à ce budget (Stage EDF basket-Fauteuil) ?*

La fédération est consciente de l'importance de soutenir les sportifs de haut niveau et de leur donner les meilleures conditions d'entraînement possibles. La fédération mobilise pleinement le budget qu'elle construit pour la performance sportive, et appuyée par l'ANS dans le cadre du contrat de performance, pour un montant de 170000 euros.

De plus, la fédération a alloué 120000 euros sur ses fonds propres pour le basket fauteuil, soit un total de 290000 euros pour la saison 2023.

Ce budget a permis de financer des projets construits pour le basket féminin et masculin. Pour autant, une fois qu'on a mobilisé ces budgets, on ne peut pas aller au-delà des moyens alloués pour ces différentes actions qui sont identifiées, ciblées et priorisées.

La fédération remercie le club et les comités, partenaires, qui s'engagent aux côtés de la fédération pour l'accompagnement de ce projet, mais ne pourra pas participer au financement de ce type d'action et de stages tel que le demande le club de Monsieur Turpin.

Ensuite, dans le vœu, il y avait un autre volet assurantiel et la question posée en synthèse *c'était celle de savoir si le matériel était assuré et si la couverture fédérale permettait actuellement cela ?*

Donc, je vais dans un premier temps rappeler ce que le contrat groupe prévoit et ce que nous souhaitons essayer de négocier.

Que prévoit le contrat groupe fédéral aujourd'hui ? Une couverture responsabilité civile des structures affiliées de la FFH, notamment dans le cadre des activités sportives et de tout ordre, découverte, loisir, compétitif, organisation d'événements.

Cependant, effectivement, il n'y a pas pour l'instant de possibilité d'avoir une assurance vol, dégradation et dommage, que ce soit des locaux, des véhicules ou du matériel.

Sachez cependant qu'on est parfaitement conscients des difficultés que ça crée et du coût du matériel.

Donc, dans cette optique, la fédération a engagé des démarches de négociation auprès de divers assureurs pour tenter de proposer à la prochaine rentrée une assurance sur un prix négocié qui couvrirait les biens, les locaux, et qui répondrait à cela. Donc, en l'état actuel du droit, ce n'est pas possible... Enfin, du contrat groupe, ce n'est pas possible, mais sachez que l'équipe fédérale est pleinement consciente de cette difficulté et essaie de négocier en ce sens. Donc, on espère pouvoir vous donner une bonne nouvelle l'an prochain !

Le vœu numéro 2, de Jean-Claude Drouin, qui s'étonne que les clubs n'aient pas reçu d'information relative à une tombola paralympique alors que cette année, ça se passe à Paris.

La réponse est très simple : forts de l'expérience de la dernière tombola paralympique lors des Jeux paralympiques de Tokyo, ça n'a pas été très concluant, la fédération a décidé de ne pas reconduire cette expérience coûteuse en ressources humaines et financières.

Toujours sur le même vœu, sur les conventions avec d'autres fédérations, vous posez la question des conventions plus globalement celle avec le cyclo-tourisme.

Les conventions sont un point central de la pérennité de la fédération. C'est un point central, mais aussi un point très secoué avec beaucoup d'incertitude, notamment avec les Jeux paralympiques et le poste Jeux paralympiques et d'attribution des délégations.

Le but, dans cette perspective d'évaluation des délégations, d'engagement, le but était de mesurer les engagements réciproques des fédérations et avoir un système qui soit uniforme et cohérent, qui soit représentatif des engagements de notre fédération, des différents efforts faits et dans ce but, Ludovic Dabauvalle, salariée et Sylvain Paillette, ont travaillé de concert pour pouvoir assurer, justement, d'abord, une priorisation de ces conventions, et ensuite, un vrai travail sur l'engagement effectif de chaque fédération au profit de l'une vers l'autre.

Et c'est dans ce but qu'on a refondé tout un travail sur les conventions, sous ce binôme Ludovic et Sylvain.

Et concernant le cyclo-tourisme, pour la saison 23/24, on vous confirme qu'en cyclo-tourisme, en situation de handicap, les engagements de la fédération sont maintenus avec une participation à hauteur de 50% du coût de la licence pour les cyclo-touristes en situation de handicap, avec de nouvelles modalités de fonctionnement pour la saison prochaine.

Ludovic Dabauvalle reviendra vers vous pour vous donner les nouveaux engagements pris. Sur la saison 2023/2024, vous avez réponse à votre question et les différents engagements.

Je continue sur les partenariats ANCV : la question était de savoir pourquoi le partenariat ANCV n'a pas été renouvelé alors que ce sont des moyens d'action pour le club.

Le partenariat a mis fin en 2022, c'était 52 keuros en 2021. Il devait permettre l'accès aux vacances sportives des licenciés. Mais en réalité, il y avait une vraie lourdeur administrative de traitement, impliquant des ressources humaines fédérales et le taux de transformation en nombre de licences était très faible. Donc c'est un ratio bénéfice/avantage qui a créé le fait qu'aujourd'hui, au regard de l'engagement humain de la fédération, du faible taux de transformation en réalité, on a mis un terme à ce dispositif.

Votre dernière question, sur la difficulté à joindre le siège de la fédération notamment par le biais du téléphone.

Déjà, on en est fort navré. C'est en lien avec l'évolution des relations entre la fédération et la RIP, et la mise en place d'un SVI, c'est-à-dire un standard virtuel, via un prestataire extérieur, qui a été fait dans une certaine précipitation, à cause du fait de séparer les deux structures. Considérant cela, les problématiques à joindre la fédération, j'ai directement et personnellement repris contact avec le prestataire pour solutionner rapidement la capacité à joindre la fédération, avec un serveur virtuel qui a été repensé.

Vous avez la capacité, je vous le dis, à laisser des messages, qui ne tombent pas sur des boîtes vocales. Donc on reprend le standard virtuel pour que ça ne soit plus le cas ; vous pourrez laisser des messages, qui iront vers des mails et pas une boîte vocale. Laissez un message, il sera enregistré, il ira vers une boîte mail, pour toucher son destinataire.

C'est ce qu'on va faire très rapidement, pour que la capacité à joindre les personnes de la fédération soit plus simple.

Le deuxième point, c'est que le poste occupé par la personne qui avait la mission du standard et accueil, c'est un poste soumis à beaucoup de turn over. La personne missionnée dessus est partie encore récemment.

Ce qui sera mis en place rapidement, du fait de nos négociations avec des sociétés extérieures, c'est l'externalisation du standard qui ne sera plus soumis au turn over de la fédération et la gestion du SVI qui est très complexe et chronophage. L'intégralité de ces dispositions seront effectives d'ici la fin du trimestre actuel.

Point 16 - Clôture par la Présidente, Madame Guislaine Westelynck

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé, la Présidente prend la parole et déclare :

« Alors, dans un premier temps, vous remerciez de votre confiance, pour avoir validé la plupart des délibérations, je dis la plupart, car il en manque une. Je trouve dommage que des personnes puissent s'exprimer dans la négative pour rajouter à l'ordre du jour l'élection, la possibilité de rajouter Maître Perruchot à la CSOE pour remplacer le président décédé, c'est vraiment dommage.

Quoi qu'il en soit, je retiens que vous avez validé toutes les autres délibérations et de ça, je vous en remercie.

Je vous remercie également d'être venus, alors, pas en nombre, car malheureusement le quorum n'a pu être atteint.

Donc les choses vont se dérouler de la façon suivante : nous allons devoir organiser une nouvelle assemblée générale extraordinaire. Nous ne sommes plus tenus par le quorum, donc on vous notifiera la nouvelle date.

Ça se passera bien sûr à Paris et on le fera avec les gens qui auront pu venir. Je sais que c'est très compliqué pour la plupart d'entre vous de faire le déplacement. Là, nous ne sommes plus tenus par le quorum.

On va laisser passer un délai de quinze jours de latence et on refixera une assemblée générale extraordinaire, tout ça pour permettre de pouvoir voter en distanciel.

C'est un peu paradoxal, mais c'est la preuve même que c'est important de pouvoir voter en distanciel. La nouvelle façon de voter, imposée par le code du sport, faire voter en grand nombre les clubs, on savait que les clubs n'étaient pas toujours très intéressés par la vie fédérale.

Et c'était la raison pour laquelle à l'époque on avait choisi de prendre un corps électoral, des grands électeurs. Là, on en revient aux clubs, c'est une obligation. On espère qu'avec le mode de vote en distanciel, quand il sera adopté par l'assemblée générale extraordinaire, cela simplifiera le vote des clubs.

Je tiens vraiment à vous remercier, tous ceux qui ont fait le déplacement. Il y en a un qui vient de très loin, de Nouvelle-Calédonie, pour être là et voter.

Je me dis que c'est dommage que les clubs n'aient pas joué le jeu, au moins pour se faire représenter. Certains l'ont fait, vous étiez porteurs de plusieurs mandats, mais ce n'était pas suffisant.

Merci d'être venus en tout cas. On se retrouve pour une nouvelle assemblée générale au mois de décembre, le 14 décembre, pour être très précise.

Et regardez, vous repartez avec le soleil, c'est parce que la plupart des délibérations ont été acceptées !
Merci beaucoup ! On est parmi vous ! A très bientôt en tout cas ! »



Présidente de la FFH
Guislaine Westelynck



Secrétaire Générale de la FFH
Mai-Anh NGO

ANNEXE – RÉSULTATS DES VOTES

Résolution 1

Ordinaire

Approbation du compte-rendu de l'AG 2023.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	49 608	96,27 %
Non	1 42	0,08 %
Abstention	599	3,10 %
Non exprimé	280	0,54 %

Résolution 2

Ordinaire

Approbation des comptes 2023.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui		71,49 %
Non	36 840	5,07 %
Abstention	11	22,67 %
Non exprimé	683	0,76 %



Résolution 3

Ordinaire

Approbation de l'affectation du résultat 2023 en report à nouveau.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	46 969	91,15 %
Non	2 023	3,93 %
Abstention	2 257	4,38 %
Non exprimé	280	0,54 %



Résolution 4

Ordinaire

Approbation des conventions réglementées.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	42 067	81,64 %
Non	454	12,52 %
Abstention	6 556	4,96 %
Non exprimé	2 452	0,88 %

Résolution 5

Ordinaire

Approbation de la création d'un fond associatif sans droit de reprise de 2,5 millions d'€, issu du regroupement des réserves et du report à nouveau pour un total de 2 614 547€, et de l'affectation du solde de 114 547€ en report à nouveau.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	45 971	89,21 %
Non	023	3,93 %
Abstention	2 141	6,10 %
Non exprimé	3 394	0,76 %

Résolution 6

Ordinaire

Autorisation donnée au comité directeur de souscrire un emprunt, d'un montant maximum de 600 k€, pour réaliser les travaux à la charge du propriétaire de l'immeuble sis 42/44 rue Louis Lumière, 75020 Paris, charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	45 592	88,48 %
Non	522	6,83 %
Abstention	3 135	4,14 %
Non exprimé	2 280	0,54 %

Résolution 7

Ordinaire

Autorisation donnée au comité directeur de souscrire un emprunt, d'un montant maximum de 200 k€, pour réaliser le développement du logiciel « affiliation/licence », charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	39 631	76,91 %
Non	7 909	15,35 %
Abstention	3 595	6,98 %
Non exprimé	3 394	0,76 %

Résolution 8

Ordinaire

Approbation de la vente des biens immobiliers relatifs à la succession de Madame ROURE, charge au comité directeur d'en négocier les modalités dans l'intérêt de la fédération.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	50 706	98,40 %
Non	131	0,25 %
Abstention	412	0,80 %
Non exprimé	280	0,54 %

Résolution 9

Ordinaire

Projet de cotisations 2024-2025 par Hugues du Jeu, Trésorier Général.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	40 681	78,95 %
Non	6 972	13,53 %
Abstention	3 348	6,50 %
Non exprimé	528	1,02 %

Résolution 10

Ordinaire

Présentation et approbation du budget prévisionnel 2024 par
Hugues du Jeu, Trésorier Général.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	378	82,24 %
Non	42 143	6,10 %
Abstention	3	7,45 %
Non exprimé	3 838	4,21 %
	2 170	

Résolution 11

Ordinaire

Prolongation de la validité de la licence 2023-2024 jusqu'au 30
septembre 2024 à titre exceptionnel du fait de la tenu des Jeux
Paralympiques de Paris 2024.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	714	96,48 %
Non	49 586	1,14 %
Abstention		1,84 %
Non exprimé	949	0,54 %
	280	

Résolution 12

Ordinaire

Autorisation d'ajout à l'ordre du jour l'examen de la candidature de Mr Perruchot pour intégrer la CSOE.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	50 608	98,21 %
Non	83	0,16 %
Abstention	558	1,08 %
Non exprimé	280	0,54 %



Résolution 13

Ordinaire

Validation de la nomination de Mr Peruchot au sein de la CSOE.

Voix Présentes : 51 529

	Voix	%
Oui	48 778	94,66 %
Non	83	0,16 %
Abstention	380	0,74 %
Non exprimé	2 288	4,44 %

